

Les différences de conditions de scolarisation selon les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes

En région Auvergne-Rhône-Alpes, un jeune sur trois vit dans une zone rurale. Les écoles y sont plus souvent de petite taille et appartiennent à un RPI dans un tiers des cas. Dans les zones urbaines, les élèves défavorisés et très favorisés sont surreprésentés. L'enseignement agricole, qui rassemble 5,6 % des lycéens de la région, concerne plus souvent les jeunes résidents dans les zones rurales.

Trois quarts de la région en zone rurale

Depuis 2020, l'INSEE définit le rural en se référant à la grille de densité, laquelle est basée sur la répartition de la population à l'intérieur des communes. Depuis la rentrée 2021, la DEPP se conforme à cette définition. Elle a donc revu sa typologie des communes, conçue en 2019 afin de caractériser les territoires sous l'angle de l'éducation.

Les communes sont classées en croisant trois zonages de l'INSEE : la grille communale de densité, le zonage en unité urbaine (ZUU) et les aires d'attractions des villes (AAV). Les deux premiers zonages reposent sur des critères morphologiques — la densité de la population et la continuité du bâti. Le troisième est basé sur un critère fonctionnel, qui permet de définir des aires d'attraction des villes par l'intensité des déplacements domicile-travail entre communes et pôles urbains.

La typologie de la DEPP segmente en premier lieu les territoires en zones rurales et urbaines : **les communes rurales sont les communes peu denses ou très peu denses**, conformément à la définition de l'INSEE. Le rural couvre ainsi 88,7 % de la superficie de la région. Le Cantal est le département d'Auvergne-Rhône-Alpes le plus rural : 98,2 % de son territoire est en zone rurale.

On distingue les communes rurales appartenant à une zone importante de bâti continu (unité urbaine) de celles qui n'en font pas partie. Parmi ces dernières, celles qui appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants sont dites périphériques ; elles sont dites éloignées sinon. Ces territoires éloignés, peu denses ou très peu denses, sont des espaces pouvant présenter des fragilités. Ils représentent près de la moitié de la superficie de la région, contre un quart pour les territoires périphériques (peu denses ou très peu denses).

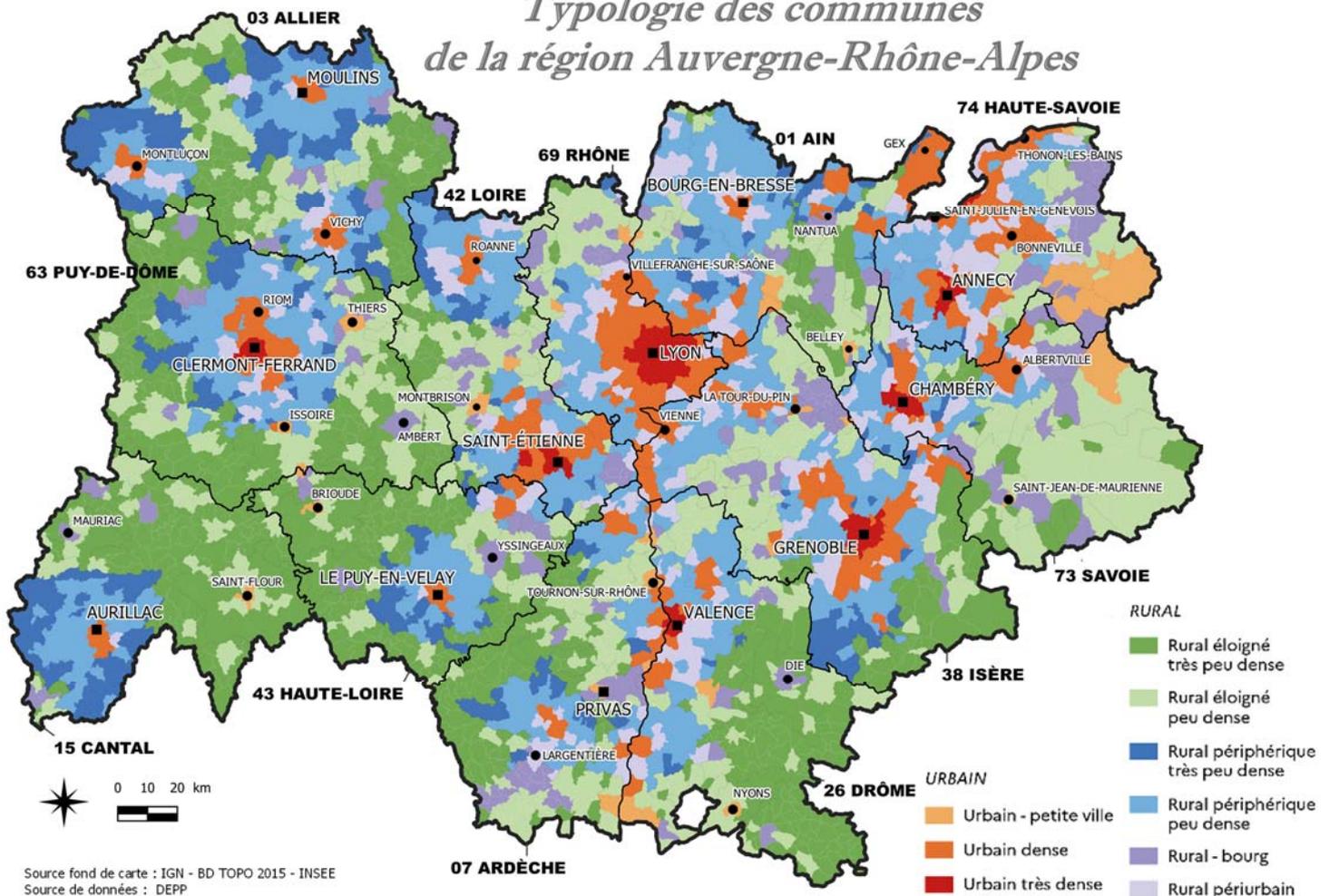
1. Communes et population selon le croisement des approches morphologique et fonctionnelle

Grille de densité	Type de commune (ZUU)	Dans une aire de plus de 50 000 habitants (AAV)	Type de commune "DEPP"	Part de la population (2018) (%)	Part des jeunes de moins de 18 ans (2018) (%)	Part en superficie (%)	Nombre de communes
Peu ou très peu dense / Rurale	Hors unité urbaine	non	Rurale éloignée très peu dense	1,9	1,5	25,1	878
			Rurale éloignée peu dense	6,6	6,6	22,2	744
		oui	Rurale périphérique très peu dense	0,9	0,8	7,8	283
			Rurale périphérique peu dense	9,6	10,5	20,4	955
	En unité urbaine	non	Rural-bourg	4,8	4,6	6,3	222
		oui	Rural périurbain	7,5	7,9	6,9	333
RURAL				31,2	32,0	88,7	3 415
Densité intermédiaire ou densément peuplée / Urbaine	Hors unité urbaine ou en unité urbaine	non	Petite ville	3,9	3,8	2,0	58
		oui	Urbaine dense	30,7	31,5	8,0	481
			Urbaine très dense	34,2	32,7	1,3	76
	URBAIN				68,8	68,0	11,3
Ensemble				100,0	100,0	100,0	4 030

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, RP 2018 ; MENJS-DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance)

Typologie des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2015 - INSEE
Source de données : DEPP

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes
Source : Insee, IGN 2015, MENJS-DEPP.

Les communes rurales appartenant à des unités urbaines sont, en Auvergne-Rhône-Alpes, des communes peu denses. On les classe en zone « rural-bourg » quand elles sont hors des aires d'attraction des villes, en zone « rural-périurbain » sinon. Par exemple, les communes de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), Ambert (Puy-de-Dôme) ou Morzine (Haute-Savoie) sont dans le rural-bourg, alors que Pérouges (Ain), Crémieu (Isère), Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme) sont dans le rural péri-urbain. Un jeune de la région sur huit habite en rural-bourg ou rural-périurbain.

Les communes urbaines sont les communes denses ou très denses. Dans la région, deux jeunes sur trois résident dans l'urbain. Cette part est encore plus élevée dans les départements du Rhône (86 %) et de la Haute-Savoie (70 %).

Les communes urbaines qui n'appartiennent pas à une grande aire d'attraction des villes sont classées dans les « petites villes ». Elles ne sont que 58 dans la région ; aucune n'est très dense. Parmi celles-ci, on peut citer les communes de Montbrison (Loire), Pierrelatte (Drôme) ou Thiers (Puy-de-Dôme). Moins de 4 % des jeunes résident dans ces petites villes. Enfin, les communes urbaines appartenant à une grande aire d'attraction des villes sont classées en « urbain dense » ou « urbain très dense ». Ces deux zones accueillent un nombre comparable de jeunes (un peu plus de 30 %).

Des établissements ruraux de petite taille

Plus de la moitié des écoles publiques sont situées en zone rurale. Le nombre moyen d'élèves par école publique y est de 83,3 et le nombre moyen d'élèves en élémentaire par école est de 61,7. La taille de l'école est fortement liée à la densité de peuplement des communes. Dans les zones très peu denses — qu'elles soient « éloignées » ou « périphériques » —, le nombre d'élèves en élémentaire, est inférieur à 25 et les écoles accueillant de l'élémentaire de une ou deux classes y sont largement majoritaires (plus de 80 %, contre moins de 40 % dans les autres zones rurales).

Le nombre d'école est aussi moins important dans ces zones très peu denses : seule une commune sur trois est dotée d'une école publique (moins de 3 sur dix dans le rural éloigné très peu dense). Les communes ont en fait la possibilité, voire l'obligation pour les plus petites, de se réunir pour l'ouverture d'une école. La région compte ainsi 740 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), élémentaires ou préélémentaires, en grande partie en zone rurale. Ce sont principalement des RPI dispersés, qui répartissent les élèves sur plusieurs communes par niveau pédagogique — les RPI concentrés regroupant les élèves dans un seul établissement. Une école publique sur trois est un RPI dans le rural, et la proportion est bien plus élevée dans les communes très peu denses : 46,1 % dans le rural éloigné très peu dense et 59,2 % dans le rural périphérique très peu dense.

3. Répartition des écoles selon le type de commune, rentrée 2021

Type de commune	Tous niveaux		Uniquement écoles accueillant des élèves en élémentaire				
	Nombre d'écoles publiques	Nombre moyen d'élèves par école	Nombre d'écoles publiques	Nombre moyen d'élèves en élémentaire par école	Proportion d'écoles avec 1 ou 2 classes (%)	Proportion d'écoles en RPI (%)	Proportion d'écoles publiques (%)
Rurale éloignée très peu dense	266	25,4	243	18,9	91,8	46,1	94,2
Rurale éloignée peu dense	685	67,5	612	48,2	36,6	28,4	88,6
Rurale périphérique très peu dense	141	33,8	130	24,8	83,1	59,2	97,0
Rurale périphérique peu dense	915	86,5	823	61,2	26,6	24,5	89,7
Rural-bourg	306	104,8	230	88,7	14,3	8,3	79,0
Rural périurbain	465	134,6	357	111,4	7,6	9,0	82,4
Rurale	2 778	83,3	2 395	61,7	34,8	34,6	87,9
Petite ville	191	129,4	125	124,4	3,2	1,6	76,7
Urbaine dense	1 372	158,9	906	151,3	2,1	1,3	80,9
Urbaine très dense	1 030	192,0	613	195,2	0,8	0,0	75,9
Urbaine	2 593	169,9	1 644	165,6	1,7	0,9	78,6
Ensemble	5 371	125,1	4 039	104,0	21,3	15,6	83,9

Champ : Ecoles publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : MENJS-DEPP, base Diapre 2021 ; BCP

Dans l'urbain, les écoles publiques accueillent en moyenne un nombre plus élevé d'élèves : de 124 à 195 élèves par école, suivant la densité de la zone, dans l'élémentaire et de de 129 à 192 élèves tout niveau confondu. Les écoles publiques de petites tailles (1 ou 2 classes) ou en RPI sont peu nombreuses dans l'urbain très dense. Les écoles privées accueillant de l'élémentaire sont plus fréquentes dans les zones urbaines (21,4 % pour 12,1 % dans le rural), particulièrement dans les territoires urbains très denses et les petites villes.

Dans le second degré, les établissements sont majoritairement implantés dans les zones urbaines, conformément à la population. Ainsi, 36 % des collèges publics sont situés dans les zones rurales, essentiellement dans les unités urbaines (rural-bourg et rural périurbain), mais aussi dans le rural éloigné peu dense où ils assurent un maillage de proximité. Un collège public rural sur trois est un collège de moins de 200 élèves, alors que l'on en dénombre que deux au total en zone urbaine. Les lycées publics se situent principalement dans l'urbain (neuf lycées sur dix). Enfin, en zone rurale, les lycées sont quasiment tous situés dans des unités urbaines (rural-bourg et rural périurbain) : dans le rural éloigné ou périphérique, on ne compte que 3 lycées publics, tous lycées professionnels, auxquels s'ajoutent les 10 lycées agricoles publics qui y sont implantés sur les 33 que compte la région.

Des différences d'équipements qui structurent les conditions de scolarisation selon le territoire

Près de 782 000 écoliers résident dans la région. Par rapport à la population des moins de 18 ans, ils habitent un peu plus souvent dans les territoires ruraux (33,8 %). Naturellement, moins la zone de résidence est dense, plus la part d'élèves scolarisés en élémentaire hors de la commune de résidence est élevée. Ceci peut s'expliquer par la moindre présence d'écoles et une organisation en RPI plus fréquente dans les communes peu peuplées.

Dans le rural, les élèves sont plus souvent en classe multi-niveaux (+35 points par rapport aux zones urbaines), notamment dans les zones très peu denses où les petites écoles (une ou deux classes) sont fréquentes. Le secteur privé scolarise plus d'élèves résidant dans les zones urbaines (+ 3 points), particulièrement dans les petites villes.

4. Répartition des élèves en élémentaire selon le type de commune de résidence

Type de commune	Part d'élèves scolarisés hors de la commune de résidence	Part d'élèves en classe multi-niveaux	Part d'élèves dans le secteur public
Rurale éloignée très peu dense	65,5	96,0	88,7
Rurale éloignée peu dense	29,1	85,6	86,8
Rurale périphérique très peu dense	61,0	88,8	91,7
Rurale périphérique peu dense	28,2	78,6	88,0
Rural-bourg	16,1	59,3	83,3
Rural périurbain	16,7	54,3	86,7
Rurale	26,3	71,0	86,9
Petite ville	10,6	47,0	81,0
Urbaine dense	13,7	40,8	85,0
Urbaine très dense	11,2	30,2	82,8
Urbaine	12,4	36,4	83,8
Ensemble	17,2	47,8	84,8

Champ : Elèves scolarisés en 2021 dans une école publique ou privée et résidant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : MENJS-DEPP, base Diapre 2021 ; BCP

Dans le second degré, plus de deux élèves sur trois fréquentent un collège de leur commune de résidence en zone urbaine. Ils ne sont que 18 % en zone rurale. Les collégiens résidant dans le rural sont moins souvent scolarisés dans le secteur privé (22,1 % contre 27,1 % pour les urbains). La scolarisation dans le secteur public est particulièrement fréquente dans les communes rurales éloignées peu ou très peu denses, moins dans les zones urbaines très denses.

Outre les collégiens scolarisés dans l'éducation nationale, certains jeunes font leur quatrième et troisième dans un établissement sous tutelle du ministère de l'agriculture. Ils sont près de 4.500, résidant dans la région, à avoir fait ce choix,

soit environ 1 % des collégiens. Parmi ces jeunes, 60 % résident en zone rurale, contre 35 % chez les collégiens de l'éducation nationale. En proportion, on rencontre dans l'enseignement agricole 4 fois moins de collégiens résidant en zone urbaine très dense.

En lycée, l'enseignement agricole représente 5,6 % des inscrits, mais près du double dans les territoires ruraux (10,1 %). Les élèves des lycées agricoles suivent une formation professionnelle dans quatre cas sur cinq (77,2 %), pour un cas sur quatre dans les lycées de l'éducation nationale (26,4 %).

Tous ministères confondus, la voie générale a un poids moins élevé dans les zones rurales : 69,9 % pour 72,3 % dans l'urbain.

Plus d'élèves défavorisés dans les bourgs et petites villes

En sixième, les élèves très favorisés sont surreprésentés dans les zones sous attraction des villes, que les zones soient rurales ou urbaines — les villes polarisant les emplois de cadres. A l'inverse, les élèves défavorisés sont proportion-

nellement plus nombreux dans l'urbain hors attraction (bourgs et petites villes). On les trouve moins souvent dans le rural sous attraction des villes. Globalement, la part des élèves qui ne sont ni défavorisés, ni très favorisés est plus importante dans le rural (46,6 %) que dans l'urbain (38,1 %) ; c'est particulièrement notable dans le rural très peu dense, où plus de la moitié des élèves appartiennent à une catégorie sociale intermédiaire.

Cette répartition sociale a des répercussions sur les caractéristiques scolaires des élèves. On a, en sixième, une forte corrélation entre la part des élèves défavorisés et la part d'élèves qui ont un âge supérieur à l'âge requis (élèves « en retard »). Aussi, c'est dans les bourgs et petites villes que les élèves sont le plus souvent en retard scolairement.

PCS et niveau scolaire à l'entrée en sixième sont des facteurs connus pour jouer un rôle important dans le parcours des élèves. L'impact du territoire de résidence sur l'orientation post-troisième est analysé en détail dans la note d'information régionale « En 2017, les collégiens des zones rurales s'orientaient moins souvent vers la seconde générale et technologique ».

5. Répartition des collégiens selon le type de commune de résidence, rentrée 2021

Type de commune	Tous niveaux de collège			Elèves de sixième		
	Proportion de collégiens (%)	Part d'élèves dans le secteur public (%)	Part d'élèves scolarisés hors de la commune de résidence (%)	Part d'élèves PCS très favorisée (%)	Part d'élèves PCS défavorisée (%)	Part d'élèves en retard (%)
Rurale éloignée très peu dense	1,7	84,3	99,5	13,6	30,6	5,2
Rurale éloignée peu dense	6,8	80,3	87,5	19,0	33,8	5,4
Rurale périphérique très peu dense	0,9	85,8	100,0	20,9	28,2	5,8
Rurale périphérique peu dense	11,6	75,6	96,2	26,3	27,2	4,5
Rural-bourg	5,0	79,8	49,0	19,8	35,6	6,0
Rural périurbain	9,1	76,1	72,8	29,4	25,5	3,8
Rurale	35,1	77,9	82,0	24,0	29,4	4,8
Petite ville	4,1	75,6	24,5	21,3	37,4	6,4
Urbaine dense	32,6	75,3	44,6	29,5	31,1	4,9
Urbaine très dense	28,2	69,9	26,0	30,7	33,3	5,9
Urbaine	64,9	72,9	35,3	29,5	32,4	5,4
Ensemble	100,0	74,7	51,7	27,5	31,3	5,2

Champ : Elèves scolarisés en 2021 dans un collège public ou privé et résidant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

Source : DEPP-MENJS BCP

Bibliographie :

- « Une typologie des communes pour décrire le système éducatif », Note d'Information n° 19.35 de la DEPP (2019)
- « En 2018, une orientation vers la seconde générale et technologique moins fréquente chez les collégiens des zones rurales », Note d'Information Régionale du SIASEPP (2022)

Sources : Les données sur **les élèves du premier degré selon le lieu de résidence et sur les classes des écoles** ont été constituées à partir de la base DIAPRE, qui est une photographie réalisée à la mi-octobre de données individuelles issues de l'application de gestion Onde. Les autres données sur les écoles proviennent du constat premier degré. Les données sur **les élèves du second degré** sont issues de la base Scolarité (constat de rentrée).

Champ : Pour les données relatives aux élèves, sont pris en compte les élèves résidant en Auvergne-Rhône-Alpes ; pour les données relatives aux établissements, sont pris en compte les élèves scolarisés dans un établissement de la région.

Directeur de publication : Olivier Dugrip,
 Recteur de Région Académique Auvergne Rhône-Alpes
 Service Interacadémique de la Statistique de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance (SIASEPP)
 siassepp@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr
 92, rue de Marseille - BP 7227 - 69007 Lyon Cedex 07

Rédacteur en chef : Pascal Arros
 Cheffe de projet : Mireille Domenge-Vigneron
 Auteur : Raymond Prinzis